

## **DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS LUTTENT POUR LEURS DROITS**

**Sous-payés, surexploités, les « soutiers » sans-papiers de la chaîne des restaurants Buffalo Grill ont décidé de se battre pour obtenir les droits qui leur sont aujourd'hui déniés.**

Cette action a commencé au Buffalo-Grill de Viry-Châtillon (91) le 29 mai avec une vingtaine de sans-papiers. Travaillant pour 1000 euros par mois, cumulant deux ou trois postes en un, effectuant un grand nombre d'heures supplémentaires non payées, ils ont décidé d'arrêter le travail pour demander des négociations sur leurs conditions de travail et leur droit au séjour, fortement soutenus par le syndicat CGT.

Aujourd'hui, les 57 sans-papiers qui occupaient le parking du Buffalo Grill ont été expulsés par la police.

Ils viennent de 25 restaurants de cette chaîne, répartis sur plusieurs départements, le 91, Paris, 93, 94, 78, mais aussi de province tels le Loiret, Bordeaux et la Bretagne. Beaucoup ont été licenciés ou « démissionnés », 17 d'entre-eux sont des grévistes de l'établissement de Viry-Châtillon.

Depuis 3 semaines le restaurant de Viry-Châtillon est fermé, obligeant sa direction et le préfet du 91 à engager des négociations ce mercredi 3 juillet.

**C'est aussi le combat pour la régularisation de leur séjour** que mènent depuis le 21 avril de nombreux sans-papiers de l'Essonne qui occupent l'église Saint-Paul à Massy. Ils viennent de déposer 506 dossiers actualisés à la préfecture pour lesquels ils demandent une régularisation immédiate.

**La Ligue des droits de l'Homme**, qui agit pour la défense et l'égalité des droits pour tous ceux qui vivent et travaillent ici

- dénonce les entreprises qui bafouent le droit du travail pour toujours mieux exploiter les travailleurs pauvres en les maintenant dans la précarité ;
- salue et apporte le soutien de ses militants à la lutte courageuse des sans-papiers des « Buffalo Grill » comme de Massy, qui ont eu le courage de dire « ça suffit » ;
- demande que les négociations en cours aboutissent à la régularisation du séjour de ces personnes seul moyen de les faire accéder aux droits dans le respect de leur dignité.